

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#) [Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 3 novembre 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 3 novembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 novembre 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin suppose que l'appel interjeté par sa femme du jugement du tribunal de Vervins ordonnant l'enquête, et même de l'ordonnance du président du tribunal qui défend la visite domiciliaire de l'appartement de Marie Moret permet à Esther Lemaire de prolonger le procès. Il pense qu'elle a jugé que les témoins qu'elle pourrait produire n'auraient pas le même effet que ceux de Godin. Il demande à Jules Favre ses instructions pour la suite de la procédure. Il décrit les institutions de l'enfance au Familièstère, surveillées par Marie Moret : 600 personnes sont venues pendant les vacances assister à la répétition générale des méthodes d'éducation et d'enseignement du Familièstère ; la crèche est organisée sur des bases nouvelles ; 30 enfants sont à la crèche, 45 à l'asile et 45 à l'école. Godin ajoute qu'il ne rentre plus dans les appartements qui ont servi de prétexte au procès, mais qu'il continue à travailler avec elle qui le seconde dans ses études de philosophie sociale qu'il publiera un jour.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Édition](#), [Éducation](#), [Enfance](#), [Familière](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière : aile gauche](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (298r, 299r, 300v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet Familières](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quincy le 3^e 9^{bre} 1866

Monsieur l'Amiral

Vous savez bien instruit que ma femme
a intercepté l'appel du jugement de tribunal
de Verdun qui ordonne l'enquête et même
de l'ordonnance du Président qui défend la
mise domiciliaire de l'appartement de M^{lle} Hérold
en tenant compte des inspirations qui dirigent
ma femme, ce parti est le plus propre à
des fins; elle prolongera ainsi la durée
des caprices qu'elle met en œuvre et elle
se ménage ses chances de plus si elle peut
pour le succès au moins pour prolonger
le procès; car si l'appel ne lui réussit
pas elle reviendra toujours à cette enquête
qui ne lui laisse probablement aucun
espoir, malgré les démarches et les
promesses qu'elle a faites pour se procurer
des témoins elle a pu reconnaître que des
révélations peu flatteuses pour elle tourneraient
à sa confusion, quand au contraire
les mêmes personnes qui ont été auprès
de nous et qui ont connu ma situation
ne pourraient parler que pour avantage
les seuls témoins sont elle peut disposer
deux les personnes qui ont servi avec
elle le comité qu'elle a mis à exécution

Monsieur l'Amiral

et qui tremment encore dans l'ombre les
 ongles de la faim russe mais ces précautions
 sont trop compromises pour ne pas craindre
 être démasqués, et le message leur
 parvient sans doute au moyen d'un fil
 pour leur inspirer confiance dans un résultat
 favorable à nos frères. L'enquête est dans
 la dernière phase qu'elle doit atteindre.

Les débats sont recommencés devant la
 cour d'appel, si je ne nous en souvenons
 à deux reprises ? Je vous prie de me
 donner vos instructions.

rien n'est changé ici. M^{lle} Marie
 remplit toujours avec une assidue assiduité
 sa tâche, dans les soins généraux donnés
 à l'enfant et à son éducation, c'est le
 côté par lequel le familial est le
 plus directement touché. plus en bas
 personnes sont venues lors des dernières sessions
 à la répétition générale de nos méthodes
 d'éducation et d'enseignement et le public est
 vivement prévenu de l'état exceptionnel
 d'arrivements de tous nos jeunes enfants.
 La crèche est organisée sur des bases nouvelles
 et la population du familial se peut
 avec enthousiasme à son progrès.

30 enfants à la crèche 103 à l'école
 et 2 à l'asile constituent maintenant au
 familial un système complet de soins et
 d'éducation pour tous les enfants depuis le
 berceau jusqu'à l'apprentissage industriel.

La population toute entière détachée de plus
ou plus au ligon de familiarité et les
choses viennent et mènent sans mes diaphragmes
conjugaux.

Je vous parle de ces choses parce que
la haine et l'envie qui me persécutent
représent, ou plutôt, ont la leur source
ou au moins ne manquera pas de vouloir enlever
à M^{lle} Elvire son caractère de fonctionnaire
pour lui donner un tout autre rôle; mais
les faits sont là et l'attachement que la popula-
tion toute entière témoigne à cette personne,
contracté bien grandement avec le blâme
que l'on a cherché à jeter sur elle.

pour ce qui me regarde je n'ai plus
jamais renté dans les appartements qui
ont servi de prétexte au procès de ma
femme. mais, je n'ai rien changé à
mes habitudes de travail ou familiarité; ni
à mes autres choses M^{lle} Elvire, qui me
continue toujours de son côté ses travaux
dans les études de géométrie sociale
que je dois publier un jour. si vous
avez cru qu'il me serait peu favorable auprès
de mes juges. de passer pour multiplier
des travaux de la même en même temps que
une de la même; ce ne sera pas vous qui
m'en ferez un reproche; je ne crains rien
pas de vous dire la continuation de mes travaux
sur ce sujet.

Amille acquiesce les sentiments de parfaite
estime avec laquelle je suis votre bien dévoué

Goethe